

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 4 du 12/02/2019 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre-et-Loire

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2018 portant nomination de la composition des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre-et-Loire;

Vu l'arrêté du 16 Janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition formulée par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'arrêté ministériel du 19 mars 2018 susvisé est modifié comme suit :

Article 1

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)
- Membre suppléant Monsieur Luc TAUPIN

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le Chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 12/02/2019
La Ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le Chef de l'antenne interrégionale de Paris
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé : Dominique MARECALLE